

Criminalisation du soutien à la Palestine

Suite à l'interdiction par la Préfecture de la manifestation du 11 octobre 2023 et du rejet du référé liberté déposé auprès du Tribunal administratif de Bordeaux, un rassemblement de 30 minutes a été maintenu après négociation avec les forces de police présentes sur place.

Nous venons d'apprendre par voie de presse (Journal Sud-ouest du 13/10 à 18h55) que suite à ce rassemblement, « une procédure judiciaire a été ouverte à l'égard de 4 personnes [...] et l'enquête confiée à la sécurité départementale ». Pour l'instant, nous n'avons pas confirmation officielle de cette procédure. Nous vous tiendrons informés.

Nous tenons d'ores et déjà à dénoncer cette criminalisation honteuse du soutien à la cause palestinienne.

14 octobre 2023

Comité Action Palestine